



Travaux par une copropriété voisine

Par **Luna031**, le **17/07/2019** à **15:42**

Bonjour,

La résidence voisine va opérer à des travaux en passant par notre parking privé , ce qui contraint ma voiture et d'autres à stationner à l'extérieur, or le stationnement extérieur est payant. Y a t il des textes de loi qui imposent que cette résidence voisine paie ce stationnement ?

Merci

Par **Visiteur**, le **17/07/2019** à **16:02**

Bonjour

Pas de texte à vous proposer, mais, je pense que vous devez prendre contact avec le syndic de cette copropriété, qui avait comme obligation de prévenir et se mette d'accord avec votre propre copro.

Par **Luna031**, le **17/07/2019** à **16:08**

Elle a été prévenue mais on nous demande de nous même trouver une alternative pour le stationnement (or celui-ci est payant) Donc en clair peut on demander un dédommagement ?

Par **Visiteur**, le **17/07/2019** à **16:15**

Oui, je vous le conseille, de même qu'un copropriétaire doit être indemnisé parfois par sa propre copro.

Si le trouble de jouissance est avéré, vous pourriez attaquer devant le tribunal d'instance.